

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues

Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	9
Présents	35	Absents non représentés :	3
VOTANTS			44

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des fêtes à Monteux, le 12 décembre 2022, après convocation légale reçue le 06 décembre 2022, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, Mme Carine BLANC TESTE, Mme Nadège BOISSIN, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Laurent COMTAT, M. Patrice DE CAMARET, M. Dominique DESFOUR, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, Mme Florence GUILLAUME, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Samuel MONTGERMONT, M. Marc MOSSÉ, M. Christophe MOURGEON, M. Michel MUS, M. Guillaume PASCAL, M. Bernard RIGEADE, Mme Emmanuelle ROCA, M. Thierry ROUX, M. Jean-Claude RUSCELLI, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES, M. Gêrôme VIAU.

Etaient Absents représentés :

M. Didier CARLE (pouvoir donné à M. Fulgencio BERNAL), Mme Cindy CLOP, (pouvoir donné à M. Cyrille GAILLARD), Mme Patricia COURTIER, (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), Mme Aurélie DEVEZE (pouvoir donné à M. Laurent COMTAT), M. Thierry LAGNEAU (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), Mme Patricia NICOLAS (pouvoir donné à M. Jean BERARD), Mme Valérie PEYRACHE (pouvoir donné à Mme Aurélie VERNHES), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS), M. Serge SOLER (pouvoir donné à M. Dominique DESFOUR).

Étaient Absents non représentés :

Mme Sandy GEIGER, Mme Christelle PEPIN, M. Christian RIOU.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération : **M. Gêrôme VIAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Installation de la commission de concession

Monsieur Christian GROS, Président rappelle à l'assemblée que le transfert de la compétence en matière d'assainissement collectif, de la commune de Sorgues, à la communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat, en date du 1^{er} septembre 2021, a entraîné, concomitamment, le transfert du contrat de délégation de service public rattaché à cette compétence.

Aussi, conformément à l'article L.1410-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), lequel opère plusieurs renvois législatifs, notamment à l'article L.1411-5 du même Code, une commission, dénommée « Commission de Concession » doit être créée.

La Commission aura un caractère permanent. Elle siègera sur les questions relatives à l'ensemble des contrats de concession, dont les délégations de service public, pour la durée restante du mandat.

Il est rappelé que, conformément au II a) de l'article L.1411-5 du CGCT, la Commission « Concession » est composée de l'autorité habilitée à signer la convention, ou son représentant, et de cinq membres élus au sein du Conseil Communautaire au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection en nombre égal à celui des membres titulaires.

Conformément à l'article D.1411-5 du CGCT, le Conseil Communautaire a, par délibération n° DE/46/5.2/24.10.2022-10 du 24 octobre 2022, parvenue en préfecture le 3 novembre 2022, relative aux conditions de dépôt des listes inhérentes à la création de la Commission de Concession, fixé au préalable, la date du dépôt de listes au 25 novembre 2022 à 12 heures, au siège de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat.

Une liste a été déposée :

Liste CASC :

5 membres titulaires :

Sylviane FERRARO

Fulgencio BERNAL

Stéphane MICHEL

Marc MOSSÉ

Patricia NICOLAS

5 membres suppléants :

Pascale CHUDZIKIEWICZ

Aurélie DEVEZE

Mario HARELLE

Sylviane VERGIER

Jean-Claude RUSCELLI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-21 ;

Le Conseil communautaire, Monsieur Christian GROS, Président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de procéder à ces désignations par un vote à main levée

PROCLAME les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission de concession

membres titulaires :

Sylviane FERRARO

Fulgencio BERNAL

Stéphane MICHEL

Marc MOSSÉ

Patricia NICOLAS

membres suppléants :

Pascale CHUDZIKIEWICZ

Aurélie DEVEZE

Mario HARELLE

Sylviane VERGIER


Jean-Claude RUSCELLI

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,



Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le : 14 décembre 2022

Affiché le : 15 décembre 2022

Christian GROS

**Président de la Communauté D'Agglomération
 Les Sorgues du Comtat**

